



Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au Code général des impôts)

Jours et heures de réception du service

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée

Identification du destinataire

Adresse du déclarant
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

SIÈ DE NEUILLY NORD
76 BD BOURDON
92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

M. KOSSARI Niloufar
27 boulevard victor hugo

92200 NEUILLY SUR SEINE

S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime NI	IFU
DÉCLARANT n° siret		489 974 923	00026	
				N° de téléphone

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues
(ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent,
rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc...)

Adresse des cabinets secondaires :
Adresse du domicile du déclarant : 66, rue de l'Égalité 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Nature de l'activité : Activité des médecins généralist Date de début d'exercice de la profession : 01112005

SI VOUS ÊTES MEMBRE :
Dénomination et adresse du groupement, de la société :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE 2009 OU A LA PÉRIODE DU : AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042)
voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B) Bénéfice : 106 788 Déficit :

Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt)
2- Plus-values : à long terme imposables au taux de 16% ; à long terme exonérées (art. 151 septies du CGI) ; à long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)

3- Exonérations et abattements pratiqués : Sur le bénéfice ; Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % ;
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ; Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies ;

4- Montant des crédits ou réductions d'impôt : Crédit d'impôt "Formation du chef d'entreprise" ; Crédit d'impôt "Investissement en Corse" ; Crédit d'impôt "Famille" ; Crédit d'impôt "En faveur de l'apprentissage" ;

5- Valeur ajoutée de l'entreprise : Report colonne B, ligne EX du tableau 2035-E 167 880

Nom, adresse et téléphone du comptable : SA FIDUCE 55, rue Cartier Bresson 93500 PANTIN 01.49.15.00.00

de l'association agréée : AARP 36, rue de Picpus 75580 PARIS cédex 12 01 53 33 34 50

N° d'agrément de l'association agréée : 202755 A PARIS le 30042010

CACHET de l'association agréée : (facultatif) Signature : KOSSARI Niloufar Médecin

Cegid Group



LIASSE FISCALE

2035 Revenus non commerciaux et assimilés-Régime de la déclaration contrôlée
2035 Suite régime de la déclaration contrôlée
2035 Suite régime de la déclaration contrôlée
2035 Suite régime de la déclaration contrôlée
2035 A Compte de résultat fiscal
2035 B Compte de résultat fiscal
2035 E Taxe professionnelle
1330 CVAE Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

FIDUCE

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

suite

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2035

SERVICES ASSURÉS par vous de façon régulière et rémunérés par des salaires (suite) :

Désignation et adresse de l'employeur

AURA UAD BICHAT	46 RUE HENRI HUCHARD 75018 PARIS
HOPITAL FOCH BP 36	40 RUE WORTH 92151 SURESNES CEDEX

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRÉNOMS ou DENOMINATION	M. KOSSARI Niloufar
N° SIRET	4 8 9 9 7 4 9 2 3 0 0 0 2 6

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
							à court terme	à long terme		
			1	2	3	4	5	6		
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)							→			
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée <input type="checkbox"/>				Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035)					→	
Plus-values à court terme exonérées <input type="checkbox"/>			Plus-values nettes à long terme exonérées <input type="checkbox"/> (à reporter page 1 de la déclaration 2035)							
Article 151 septies du CGI		Article 238 quindecies du CGI		Article 151 septies du CGI		Article 238 quindecies du CGI				
Article 151 septies A du CGI				Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies B du CGI				

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) D

Nom, prénom, domicile des associés	Part dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme
		du résultat fiscal			
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux		→			

Cegid Group

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 0 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Formulaire obligatoire (article 40A de l'annexe III au Code général des impôts)

1 NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION		M. KOSSARI Niloufar																	
Nature de l'activité		Activité des médecins généralistes										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET	4 8 9 9 7 4 9 2 3 0 0 0 2 6	Si exercé en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS											
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles "recettes-dépenses"				AK		X		d'après les règles "créances-dettes"				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujé à la TVA				AT		X			
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)		AM		X		Année d'adhésion :		AN		2 0 0 6		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n°2035)		DA								1 328									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①										AA		271 982					
	2	A déduire	Débours payés pour le compte des clients ②										AB						
			Honoraires rétrocedés ③										AC		99 103				
	4	Montant net des recettes										AD		172 879					
	5	Produits financiers ④										AE							
	6	Gains divers ⑤										AF							
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG		172 879					
D É P E N S E S	8	Achats ⑥										BA							
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦										BB						
			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	10	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
			Taxe professionnelle										BE		840				
			Autres impôts										BS		214				
	11	Contribution sociale généralisée déductible ⑧										BV		6 778					
	12	Loyer et charges locatives										BF		7 830					
	13	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨										BW		14 346					
	14	Entretien et réparations																	
	15	Personnel intérimaire																	
	16	Petit outillage ⑩																	
	17	Chauffage, eau, gaz, électricité												470					
	18	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪												628					
	19	Primes d'assurances												658					
	20	Frais de véhicules ⑫												3 088					
21	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/>)																		
22	Autres frais de déplacements (voyages...)												651						
23	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires										BT		14 482						
24	dont facultatives										BU		7 351						
25	Frais de réception, de représentation et de congrès												2 013						
26	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 620						
27	Frais d'actes et de contentieux																		
28	Cotisations syndicales et professionnelles										BY		716						
29	Autres frais divers de gestion																		
30	Frais financiers ⑭										BN		567						
31	Pertes diverses ⑮										BP								
32	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		62 250						

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :
Ne portez qu'une somme par ligne
(Ne pas porter les centimes)

NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION

M. KOSSARI Niloufar

N° SIRET

4 8 9 9 7 4 9 2 3 0 0 0 2 6

D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)		CA	110 629	
	35	Plus-values à court terme ¹⁶		CB		
	36	Divers à réintégrer ¹⁷		CC	2 016	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸		CD		
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)		CE	112 645	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)		CF		
	40	Frais d'établissement ¹⁹		CG		
	41	Dotation aux amortissements ²⁰		CH	417	
	42	Moins-values à court terme		CK		
	R É S U L T A T	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX
dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont abattement sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	5 440
44			Déficit Sté Civile de moyens ¹⁸		CM	
45	TOTAL (lignes 39 à 44)		CN	5 857		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)		CP	106 788		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)		CR			

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations)	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ
6	Taxe professionnelle ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) Indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :	Modèle (s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
					(2)	Type de carburant (3)			
	PEUGEOT 207	T	6	X			6 345	3 088	

- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques

Total **A** à reporter ligne 23 de l'annexe 2035A ; Total **B** à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035

A	3 088	B
---	-------	---

Cegid Group

TAXE PROFESSIONNELLE

Formulaire obligatoire
(article 40 A de l'annexe III
au Code général des impôts)

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la case
néant ci-contre :
Ne portez qu'une somme par ligne
(Ne pas porter les centimes)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

4 8 9 9 7 4 9 2 3 0 0 0 2 6

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

M. KOSSARI Niloufar

Adresse professionnelle :

27 boulevard victor hugo

Code postal :

92200

Ville :

NEUILLY SUR SEINE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE

2009

OU A LA PERIODE DU

AU :

A. RECETTES

		A	B
Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale	DF	EF	172 879
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	DG	EG	
TVA déductibles afférentes aux dépenses visées aux lignes DJ à DO ou EJ à EP ¹	DH	EH	
Total 1	DI	EI	172 879

B. DÉPENSES

		A	B
Achats	DJ	EJ	
Variation de stock ²	DK	EK	
Services extérieurs ³	DL	EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ²		EM	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP ³	DM		
Frais de transports et de déplacements ³	DN	EO	651
Frais divers de gestion	DO	EP	4 348
TVA incluse dans les recettes mentionnées lignes DF ou EF ¹	DP	EQ	
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DW	ER	
Abandons de créances à caractère financier		ES	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une location-gérance ou d'un crédit-bail ou d'une location de plus de 6 mois à un assujetti TP	DQ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles	DY	EV	
Total 2	DR	EW	4 999

C. VALEUR AJOUTÉE

		A	B
Total 1 - Total 2	DS	EX	167 880

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2035-E

La colonne A doit être obligatoirement remplie lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 7 600 000 € hors taxe. Le tableau permet de déterminer la valeur ajoutée telle qu'elle est définie au II de l'article 1647 B *sexies* du code général des impôts, produite au cours de l'exercice clos par l'entreprise quelle que soit la durée de cet exercice ; le résultat obtenu servira, le cas échéant, au calcul du plafonnement de la taxe professionnelle (article 1647 B *sexies* du CGI), ou à la détermination de la cotisation minimale (article 1647 E du CGI).

La colonne B doit être obligatoirement remplie lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 152 500 € hors taxe. Le tableau permet de déterminer la valeur ajoutée telle qu'elle est définie au I de l'article 1586 *quinquies* du code général des impôts, produite au cours de l'exercice clos par l'entreprise quelle que soit la durée de cet exercice ; le résultat obtenu servira à la détermination de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La ligne EX de la colonne B doit être reportée sur la 2035 et sur la déclaration 1330-CVAE (déclaration de CVAE).

¹ A compléter par les entreprises tenant leur comptabilité « TVA incluse ».

² Cette ligne concerne les titulaires de bénéfices non commerciaux qui détiennent des stocks dans le cadre d'une activité commerciale accessoire. L'augmentation du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année vient en diminution des charges ; *a contrario*, la diminution du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année s'ajoute à ces charges.

³ La quote-part des dépenses personnelles et les frais forfaitaires de déplacement extraits de la déclaration 2035 doivent être déduits de ces montants.

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION
SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)**

Dénomination de la société	M. KOSSARI Niloufar	SIRET	48997492300026
Entreprise mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (chantiers, missions..)			A1

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Période de référence : Exercice du 01012009 au : 31122009			
Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2	167 880	Chiffre d'affaires de référence
			A3 172 879

Déclarant :	Date	30042010	Lieu	PARIS
Nom du signataire :	DR KOSSARI Niloufar		Qualité du signataire :	MEDECIN

COMPTES DE RESULTAT FISCAL

Euros

	31/12/2009		31/12/2008		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	110 628,55	40,7	110 736,31	43,2	- 107,76	- 0,1
+ Plus ou moins-values						
- Frais d'établissement						
- Dotations aux amortissements	417,01	0,2	442,71	0,2	- 25,70	- 5,8
- Prov. pour dépréciation des immo. non amort.						
BENEFICE OU DEFICIT	110 211,54	40,5	110 293,60	43,0	- 82,06	- 0,1
- Plus ou moins-values long terme						
+ Divers à réintégrer	2 016,28	0,7			2 016,28	
- Divers à déduire	5 440,00	2,0	5 128,00	2,0	312,00	6,1
+ Bénéfice Société Civile de moyens						
- Déficit Société Civile de moyens						
BENEFICE OU DEFICIT FISCAL	106 787,82	39,3	105 165,60	41,0	1 622,22	1,5

DETAIL DU BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2009		31/12/2008		Variation	
	Net		Net		Montant	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles						
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO.		1 328,25		1 328,25		
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		- 1 328,25		- 911,24	- 417,01	- 45,8
Total				417,01	- 417,01	- 100,0
Total immobilisations corporelles				417,01	- 417,01	- 100,0
Total actif immobilisé				417,01	- 417,01	- 100,0
ACTIF CIRCULANT						
Disponibilités et divers						
Disponibilités						
512100 BANQUES		23 817,47		32 574,16	- 8 756,69	- 26,9
Total		23 817,47		32 574,16	- 8 756,69	- 26,9
Total disponibilités et divers		23 817,47		32 574,16	- 8 756,69	- 26,9
Total actif circulant		23 817,47		32 574,16	- 8 756,69	- 26,9
TOTAL GENERAL		23 817,47		32 991,17	- 9 173,70	- 27,8

ETATS DE SYNTHÈSE DÉTAILLÉS

Détail bilan Actif

Détail bilan Passif

Détail compte de résultat fiscal

FIDUCE

DETAIL DU BILAN PASSIF

Euros

31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Net	Net	Montant	%

CAPITAUX PROPRES					
Situation nette					
Capital social ou individuel					
108000	COMPTE DE L'EXPLOITANT	- 82 970,35	- 77 302,43	- 5 667,92	- 7,3
	Total	- 82 970,35	- 77 302,43	- 5 667,92	- 7,3
RESULTAT DE L'EXERCICE		106 787,82	110 293,60	- 3 505,78	- 3,2
Total situation nette		23 817,47	32 991,17	- 9 173,70	- 27,8
Total capitaux propres		23 817,47	32 991,17	- 9 173,70	- 27,8
TOTAL GENERAL		23 817,47	32 991,17	- 9 173,70	- 27,8

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT FISCAL

Euros

		31/12/2009	31/12/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
RECETTES					
Recettes encaissées					
706100	PRESTATIONS CLINIQUES	271 550,12	252 304,33	19 245,79	7,6
706120	HONORAIRES CAISSES	431,48	1 567,80	- 1 136,32	- 72,5
706130	PRESTATIONS DE SERVICES		2 510,00	- 2 510,00	- 100,0
	Total	271 981,60	256 382,13	15 599,47	6,1
Honoraires r�troced�s					
709101	R�trocessions diverses		1 200,00	- 1 200,00	- 100,0
709102	OUALI NACERA - R�troc.		460,00	- 460,00	- 100,0
709103	HUFNAGEL Gilles - R�troc.	58 608,79	56 030,22	2 578,57	4,6
709104	SBERRO - R�trocessions		1 000,00	- 1 000,00	- 100,0
709106	GALICHOU Pierre - R�troc.	600,00	9 550,00	- 8 950,00	- 93,7
709107	SAEED MERHBANIAN - R�troc	7 644,00	1 300,00	6 344,00	488,0
709108	MAXIME TOUZOT - R�troc.	12 350,00	9 050,00	3 300,00	36,5
709109	FLORENCE VENDE - R�troc.	600,00		600,00	
709110	JEAN DANIS - RETROCESSION	15 600,00		15 600,00	
709111	AZEROUAL LATIFA - RETROC.	2 000,00		2 000,00	
709112	LE QUINTREC MOGLIE RETROC	1 200,00		1 200,00	
709113	D'YTHURBIDE G�raldine	300,00		300,00	
709114	BESSON Fr�d�ric - R�troc.	200,00		200,00	
	Total	99 102,79	78 590,22	20 512,57	26,1
Montant net des recettes		172 878,81	177 791,91	- 4 913,10	- 2,8
TOTAL DES RECETTES		172 878,81	177 791,91	- 4 913,10	- 2,8
DEPENSES					
Imp�ts et taxes					
Taxe professionnelle					
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	840,00	1 241,00	- 401,00	- 32,3
	Total	840,00	1 241,00	- 401,00	- 32,3
Autres imp�ts					
633300	FORM.PROF.CONTINUE	48,00	48,00		
637820	CUM-CONTR.UNION MEDECINS	166,00	166,00		
	Total	214,00	214,00		
Contribution sociale g�n�ralis�e d�ductible					
637180	CSG DEDUCTIBLE	6 778,00	7 102,00	- 324,00	- 4,6
	Total	6 778,00	7 102,00	- 324,00	- 4,6
Total des imp�ts et taxes		7 832,00	8 557,00	- 725,00	- 8,5
Loyers et charges locatives					
613100	LOCATIONS	4 484,60	4 251,43	233,17	5,5
614100	CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	3 345,52	2 661,54	683,98	25,7
	Total	7 830,12	6 912,97	917,15	13,3

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT FISCAL

Euros

31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Net	Net	Montant	%

Location de matériel et de mobilier					
613120	REDEVANCES CLINIQUE	5 301,31	210,73	5 090,58	2 415,7
613130	REDEV. CMC AMBROISE PARE	9 044,37	10 737,90	- 1 693,53	- 15,8
	Total	14 345,68	10 948,63	3 397,05	31,0
Travaux, fournitures, services extérieurs					
Petit outillage					
606300	ACH.NON STOCK.MAT.& FOURN		56,71	- 56,71	- 100,0
	Total		56,71	- 56,71	- 100,0
Chauffage, eau, gaz, électricité					
606110	ELECTRICITE	444,22	306,74	137,48	44,8
606120	GAZ	25,86	24,63	1,23	5,0
	Total	470,08	331,37	138,71	41,9
Honoraires (sauf rétrocessions)					
622610	HONORAIRES COMPTABLE	627,90	1 472,69	- 844,79	- 57,4
	Total	627,90	1 472,69	- 844,79	- 57,4
Primes d'assurances					
616000	PRIMES D'ASSURANCE	657,50	520,92	136,58	26,2
	Total	657,50	520,92	136,58	26,2
Total des travaux, fournitures, services extér.		1 755,48	2 381,69	- 626,21	- 26,3
Transports et déplacements					
Frais de véhicules					
625200	INDEMNITES KLMS	3 088,00	3 731,00	- 643,00	- 17,2
	Total	3 088,00	3 731,00	- 643,00	- 17,2
Autres frais de déplacement					
625120	AUTRES FRAIS DE DEPLACMNT	650,63	558,91	91,72	16,4
	Total	650,63	558,91	91,72	16,4
Total des transports et déplacements		3 738,63	4 289,91	- 551,28	- 12,9
Charges sociales personnelles					
646100	URSSAF - AF	- 2,00	4 925,00	- 4 927,00	- 100,0
646200	URSSAF - MALADIE	80,00	76,00	4,00	5,3
646300	VIEILLESSE - CARMF	14 404,00	13 632,00	772,00	5,7
646400	COTIS. EXPLOIT. - MADELIN	7 351,01	7 259,92	91,09	1,3
	Total	21 833,01	25 892,92	- 4 059,91	- 15,7
Frais divers de gestion					
Réception, représentation, congrès					
625700	MISSIONS & RECEPTIONS	2 012,90	267,30	1 745,60	653,0
	Total	2 012,90	267,30	1 745,60	653,0

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT FISCAL

Euros

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
	Net	Net	Montant	%
Fournitures de bureau, documentation				
606400 FOURNITURES DE BUREAU	51,40	588,50	- 537,10	- 91,3
618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	64,00		64,00	
626110 TELEPHONE		137,10	- 137,10	- 100,0
626120 BOUYGUES TELECOM	1 085,62	1 018,68	66,94	6,6
626130 INTERNET NEUF-CEGETEL-SFR	418,80		418,80	
Total	1 619,82	1 744,28	- 124,46	- 7,1
Cotisations syndicales et professionnelles				
628100 COTISATIONS	715,69	424,00	291,69	68,8
Total	715,69	424,00	291,69	68,8
Total des frais divers de gestion	4 348,41	2 435,58	1 912,83	78,5
Frais financiers				
627500 SERVICES BANCAIRES ET ASS	566,93	508,90	58,03	11,4
Total	566,93	508,90	58,03	11,4
Pertes diverses				
698100 DEDUCTION FORFAIT.2%		5 128,00	- 5 128,00	- 100,0
Total		5 128,00	- 5 128,00	- 100,0
TOTAL DES DEPENSES	62 250,26	67 055,60	- 4 805,34	- 7,2
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	110 628,55	110 736,31	- 107,76	- 0,1
Dotations aux amortissements				
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	417,01	442,71	- 25,70	- 5,8
Total	417,01	442,71	- 25,70	- 5,8
BENEFICE OU DEFICIT	110 211,54	110 293,60	- 82,06	- 0,1
Divers à réintégrer	2 016,28		2 016,28	
Divers à déduire	5 440,00	5 128,00	312,00	6,1
BENEFICE OU DEFICIT FISCAL	106 787,82	105 165,60	1 622,22	1,5